

Programmes de subvention en cas de catastrophe



Lions Clubs International
FOUNDATION



Les Lions du monde entier continuent à accorder la priorité au secours en cas de catastrophe comme l'une de leurs plus importantes œuvres sociales locales. La Fondation du Lions Clubs International (LCIF) offre maintenant une grande variété d'options de financement destinées à soutenir les efforts de secours entrepris par les Lions lors des différentes étapes des opérations de secours d'urgence. Les Lions assument un rôle clé dans leur communauté et jouent un rôle vital dans ce processus. Les Lions sont chargés d'évaluer les besoins dans leur district afin de maximiser leurs efforts de secours. En fonction des besoins au sein de la communauté et du plan d'action des Lions, des options de financement élargies de la LCIF permettent aux Lions d'avoir un plus grand impact dans les collectivités où ils vivent et travaillent.



Une subvention pour chaque phase de la catastrophe



Préparation aux catastrophes et situations d'urgence

La **subvention de préparation en cas de catastrophes** est offerte aux districts Lions qui souhaitent travailler en partenariat avec les autorités locales et d'autres organisations communautaires pour planifier et se préparer à de futures opérations de secours. L'objectif est de déterminer le rôle des Lions dans la communauté avant la catastrophe.

- La valeur des subventions disponibles se situe entre 5 000 – 10 000 \$US.
- Les districts peuvent solliciter une subvention une fois tous les trois ans ; les clubs ne peuvent pas solliciter de subvention
- Les fonds locaux doivent représenter 10% de la subvention demandée
- La subvention doit être demandée à l'avance d'une catastrophe
- La priorité sera accordée aux districts victimes de catastrophes naturelles régulières et répétées et à ceux qui nomment des présidents ALERT (ou un poste équivalent).
- Les fonds doivent être utilisés dans les 6 mois qui suivent leur réception
- La demande doit préciser comment le projet des Lions soutient la communauté locale dans le cadre du plan de préparation en cas d'urgence et/ou de désastre

Quels types de projets sont admissibles ? La participation des Lions à l'intervention d'urgence locale et à la mise en œuvre de programmes de formation ALERT; le stockage de matériaux essentiels et de fournitures pour les interventions futures y compris l'assemblage de trousse ALERTE; l'appui aux premiers intervenants, les banques alimentaires, les installations médicales et les abris; des activités de proximité au programme d'action communautaire, à l'éducation et à la sensibilisation

Les besoins immédiats

La **subvention d'urgence** est destinée aux districts Lions qui souhaitent répondre aux besoins immédiats des victimes à la suite d'une catastrophe naturelle.

- La valeur des subventions disponibles se situe entre 5 000 – 10 000 \$US.
- Le gouverneur de district doit soumettre la demande de subvention **dans les 30 jours** qui suivent la catastrophe ; les clubs ne peuvent pas demander de subvention
- Au moins 100 personnes doivent avoir été touchées et/ou déplacées par la catastrophe
- Les fonds doivent être utilisés dans les 30 jours qui suivent leur réception
- La demande doit détailler le plan d'action que les Lions comptent utiliser pour venir en aide aux victimes de la catastrophe

Quels types de projets sont admissibles ? L'achat et la distribution de produits de première nécessité, comme la nourriture, l'eau, des vêtements, des couvertures, des articles de premiers soins et fournitures de nettoyage

Services de secours à court terme

La **Subvention pour la reconstruction communautaire** concerne les districts Lions intéressés à soutenir dans l'immédiat des programmes de nettoyage et de restauration lorsque d'autres organisations ont déjà répondu aux besoins immédiats. L'effort de secours sera axé sur un plus petit groupe ou sur une population spécifique parmi les personnes touchées par la catastrophe.

- Le montant des subventions disponibles peut aller jusqu'à 20 000 \$US.
- Le gouverneur de district doit soumettre la demande de subvention **dans les 60 jours** qui suivent la catastrophe ; les clubs ne peuvent pas introduire une telle demande
- Les districts peuvent solliciter une subvention une fois tous les six mois.
- Au moins 100 personnes doivent avoir été touchées et/ou déplacées par la catastrophe
- Les projets de construction ne sont pas admissibles
- Les fonds doivent être utilisés dans les 60 jours qui suivent leur réception
- La demande doit détailler le plan d'action des Lions fondé sur leur évaluation des besoins à court terme; y compris un budget et un calendrier.

Quels types de projets sont admissibles ? L'achat de matériel et de fournitures pour la collecte des débris; d'équipement et de matériel pour les réparations mineures et la remise à neuf de groupes de maisons, pour les installations médicales, les écoles et autres institutions publiques ; la coordination des collectes de sang et des cliniques temporaires ou mobiles de soins oculaires pour les victimes de catastrophes afin de remplacer la perte de lunettes

Construction à long terme/équipement

La **subvention standard** est attribuée aux districts Lions qui souhaitent reconstruire ou équiper les installations publiques essentielles telles que les écoles, les installations médicales et les centres pour personnes âgées et handicapés qui ont été endommagées par un désastre naturel. Il s'agit d'une subvention de contrepartie nécessitant un financement local de la part des Lions. La valeur des subventions disponibles se situe entre 10 000 et 100 000 \$US. Des critères supplémentaires s'appliquent. Veuillez vous reporter aux critères et règlements gouvernant les subventions ordinaires.

Points importants :

- Il y a un formulaire de demande de subvention et des critères distincts pour chaque type de subvention. D'autres critères s'appliquent.
- Les districts peuvent introduire une demande soit pour une subvention d'urgence ou une subvention de reconstruction communautaire, mais pas les deux.
- Les fonds pour les désastres ne peuvent être remis à un autre organisme, groupe ou organisation. Les Lions doivent gérer les projets ou les efforts de secours.
- Un rapport définitif doit être adressé au siège à la fin du projet. Si le rapport définitif n'est pas transmis dans les délais requis cela peut avoir une incidence sur l'admissibilité du district à recevoir de futures subventions standard.

